

L'an deux mil dix-sept et le vendredi trente juin, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le vingt-trois juin deux mil dix-sept, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient présents** : MM. BOIS Jean, GUÉRIN Alain, MARIN Daniel, Mme DIONNET Chantal, MM. JOURNAUD Bruno, MATHON Franck, TRANCHANT Didier, GANGNEUX Michel, WALTER Hervé, Mmes BARBARIN Micheline, BARTHOLETTI Bernadette, M. BERLOQUIN Pierre.

**Excusées** : Mlle BERTRAND Christel, Mme VILLERET Catherine. **Absente**  
: Mme CAILLAUD Véronique.

*M. Daniel MARIN a été élu secrétaire de séance.*

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juin 2017.**

Le procès-verbal de la séance du 13 juin 2017 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée, il est donc adopté à l'unanimité des membres présents puis signé.

### **Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.**

Monsieur le maire rappelle l'objet de cette séance qui est l'élection des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales qui doivent avoir lieu le dimanche 24 septembre 2017 dans le département.

Il a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Monsieur Pierre BERLOQUIN, Madame Micheline BARBARIN, Messieurs Bruno JOURNAUD et Hervé WALTER ont donc été désignés.

Monsieur le président a ensuite donné lecture :

- 1°) des articles du Code électoral relatifs à l'élection des sénateurs,
- 2°) du décret fixant la date à laquelle les conseils municipaux doivent désigner leurs délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs,
- 3°) de l'arrêté du Préfet portant convocation des électeurs à cet effet.

### **ÉLECTION DES DÉLÉGUES**

#### ***Premier tour de scrutin***

Le président a ensuite invité le conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués. Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au président, son bulletin de vote sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 18 heures 30 et a donné les résultats ci-dessous :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

A déduire : bulletins blancs et nuls : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

Mme BARTHOLETTI Bernadette : 12

M. TRANCHANT Didier : 12

M. MATHON Franck : 11

M. BOIS Jean : 1

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

Mme BARTHOLETTI Bernadette, née le 12/02/1959 à Tours (37), domiciliée 17, Beauvais 37290 Bossay-sur-Claise, qui a déclaré accepter le mandat,

M. TRANCHANT Didier, né le 06/05/1964 à Loches (37), domicilié 19, rue du Val de Claise 37290 Bossay-sur-Claise, qui a déclaré accepter le mandat,

M. MATHON Franck, né le 31/05/1964 à Châtillon-sur-Indre (36), domicilié 6, Massuet 37290 Bossay-sur-Claise, qui a déclaré accepter le mandat.

### **ÉLECTION DES SUPPLÉANTS**

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

#### ***Premier tour de scrutin***

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 12

A déduire : bulletins blancs et nuls : 0

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. BOIS Jean : 12

M. GUÉRIN Alain : 12

Mme DIONNET Chantal : 11

M. WALTER Hervé : 1

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

M. BOIS Jean, né le 24/04/1950 à Bossay-sur-Claise (37), domicilié 2, La Bourgonnière 37290 Bossay-sur-Claise, qui a déclaré accepter le mandat,

M. GUÉRIN Alain, né le 23/09/1958 à Bournan (37), domicilié 16, Villejésus 37290 Bossay-sur-Claise, qui a déclaré accepter le mandat,

Mme DIONNET Chantal, née le 06/05/1959 à Martizay (37), domiciliée 38, rue du Val de Claise 37290 Bossay-sur-Claise, qui a déclaré accepter le mandat.

### **(DCM n° 397/2017) Rythmes scolaires. Retour à la semaine de 4 jours.**

Monsieur le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine de 4,5 jours.

Il permet au Directeur Académique des services de l'Éducation Nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser les adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Le maire propose donc que le conseil municipal se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29, Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Bossay-sur-Claise,

Après avis favorable du conseil d'école en date du 27 juin 2017,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

➤ **émet** un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours, à compter de la prochaine rentrée scolaire.

*L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 15.*

**Récapitulatif de la séance :**

- Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.
- N° 397/2017) Rythmes scolaires. Retour à la semaine de 4 jours.